

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_094 : AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE A L'ASSOCIATION ACNE
POUR CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL FABLAB

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

**N° DEL2017_094 : AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE A L'ASSOCIATION ACNE
POUR CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL FABLAB**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La Région Occitanie, à travers des financements FEDER, renouvelle l'appel à projets « Fab Région » dans l'objectif de soutenir la création ou l'extension de Fablabs sur l'ensemble des zones d'emploi du territoire régional. Une candidature albigeoise est déposée par l'association ACNE pilotant le FabLab Albigeois.

Le projet porté dans ce cadre repose sur le développement de trois piliers :

- développement d'activités de prestations à destination des PME locales
- déploiement d'actions d'acculturation des publics éloignés du numérique (au sein de quartiers prioritaires et de zones rurales) grâce à l'utilisation de Fabkits (FabLab mobile) dans un objectif d'aménagement équilibré du territoire et un souci de médiation numérique
- mise en œuvre d'un axe formation dédié à l'apprentissage de ces nouveaux outils (avec un focus sur les objets connectés et la réalité virtuelle) afin d'être en phase avec les besoins en compétences nécessaires au développement de ces nouveaux secteurs d'activités et de pourvoir le tissu local d'une main d'œuvre qualifiée dans ces secteurs

L'obtention de cet AAP Fab Région permettrait à l'association ACNE de pouvoir franchir un cap de développement et évoluer fortement vers la satisfaction des besoins des entreprises. Pour ce faire, des investissements et des dépenses de fonctionnement (recrutement de personnel pour pouvoir assurer le déploiement des activités prévues) vont être nécessaires dès le lancement du projet. Il est toutefois à noter que les mécanismes FEDER inhérents à cet AAP Région nécessitent des besoins en trésorerie importants au vu du décalage résiduel entre les dépenses à réaliser et la perception des financements FEDER pouvant s'échelonner dans le temps. Il est précisé que les fonds associatifs de cette jeune association sont inférieurs à 30 000€.

Dans ce contexte et pour faciliter les mouvements de trésorerie, il est proposé que la communauté d'agglomération accorde une avance remboursable à l'association ACNE pour lui permettre de mettre en œuvre le programme d'actions prévu tout en répondant aux exigences de viabilité du projet et de solvabilité définies la Région. En effet, si l'activité de l'association ne génère en elle-même aucun déficit structurel, le lancement de ce nouveau projet nécessite une trésorerie solide.

Le système de versement et de remboursement proposé permet de maintenir la trésorerie d'ACNE à niveau constant, à la fois suffisante pour assurer le développement du projet et pour rembourser l'agglomération à perception des fonds FEDER. Un suivi régulier sera établi afin de vérifier les niveaux d'avances consenties et la régularité des remboursements.

Le montant du financement sollicité en avance est de 50 000 € remboursé en intégralité à échéance de trois ans et demi, pour un montant global de projet de 281 023,3 € sur 3 ans.

Le financement sollicité ne sera débloqué qu'en cas d'obtention de l'appel à projets Région et sera revu à la baisse en cas de validation également à la baisse du plan de financement proposé.

Dès l'approbation du projet par la Région Occitanie, les modalités de versement de l'avance remboursable seront définies dans le cadre d'une convention liant l'association à l'agglomération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 22 juin 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

1 abstention(s)

Monsieur Gérard POUJADE

APPROUVE l'engagement de l'agglomération à contribuer à cet appel à projets régional porté par l'association ACNE.

APPROUVE le dispositif d'octroi à l'association ACNE d'une avance remboursable à hauteur maximale de 50 000€.

Pour extrait conforme,

Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE